

QUELLE FACTURE ÉNERGIE ET EAU POUR NOS BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS ?

OBJECTIF

LA PÉPITE EN CHIFFRES

UNE ENQUÊTE et UNE INFOGRAPHIE diffusées pour

31 COMMUNNES soit 460 000 habitants

300 vues de l'infographie sur le site de l'ALEC Métropole Montpellier

RESSOURCES NÉCESSAIRES

Mobilisation de l'équipe CEP et d'un chargé de communication

2000 €

coût du graphiste pour la création du livret de 16 pages

14,5

jours pour la conception du livret

1200 €

coût du graphiste pour la création de l'infographie

7,8

jours pour la conception de l'infographie

Dans le cadre de son accompagnement des collectivités de la métropole de Montpellier, l'ALEC Montpellier Métropole dispose d'une importante base de données Excel des consommations et dépenses en énergie et en eau.

En juin 2018, l'ALEC a publié une enquête à destination des collectivités en s'appuyant sur ces données pour en faire l'analyse et établir des ratios locaux de consommations (par communes et par catégorie de bâtiments).

Dans la continuité de ce travail, l'agence a souhaité éditer un document d'information à destination des agents et des élus communaux et métropolitains mais également des habitants de la métropole, par le biais d'un affichage en commune et d'une diffusion dans la presse.

DESCRIPTIF

Cette infographie présente **les niveaux de dépenses énergie et eau, en €/habitant**, selon les différentes catégories de bâtiments ou espaces publics présents sur la métropole.

Sont concernés **le patrimoine bâti** (écoles, bâtiments sportifs, médiathèques...) et les **espaces publics** (éclairage public, espaces verts...) gérés par les communes et les services de la métropole, sur la base des données de l'année 2017.

Des indicateurs locaux

Construction et alimentation d'une base de données des consommations et dépenses énergie et eau chaque année.

Prise en compte de toutes les catégories d'équipements publics (Éclairage public, écoles, médiathèques, administratifs, sports, piscines, socio-culturels et espaces-verts).

Définition et calculs des ratios €/hab, kWh/m², m³/élève....



Sensibiliser élus et grand public

L'importante différence entre l'enquête de 2018 et l'infographie est le patrimoine concerné. En effet, le livret traite uniquement du patrimoine communal alors que l'infographie concerne le patrimoine communal et métropolitain.

CONTACT

Mathieu Audic
mathieu.audic@alec-montpellier.org